

**AVIS DE COURSE TYPE  
VOILE LEGERE 2017-2020**

Nom de la compétition : **Championnat de Bretagne Windsurf**  
Date complète : 1<sup>er</sup> avril 2018  
Lieu : Fouesnant – Cap Coz  
Autorité Organisatrice : Centre Nautique de Fouesnant Cap Coz (29050)  
Grade : 5 A

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) incluant l'annexe B,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE [DP]**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :

**BIC 293D minimes, BIC 293D espoirs, BIC Techno Plus, RS One, RSX 8.5, Raceboard, Open**

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au CNFC au plus tard le 25 Mars 2018 ou pour les dernières inscriptions sur place à l'accueil du Club House du CNFC entre 9H30 et 11H00.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

| Classe          | Montant |
|-----------------|---------|
| BIC 293D et RCB | 10€     |

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : 01/04/2018 de 9H30 à 11H00

5.2 Jauge et contrôles :

Jour et date : 01/04/2018 de 9H30 à 11H00

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classe(s)                           |
|------------|---|-------------------------------------|
| 01/04/2018 | 12H00   | BIC 293D minimes<br>et espoirs, RCB |

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16H30.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :  
affichées selon la prescription fédérale au Club House du centre

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type construit précisés dans les instructions de course avec possibilité de mettre en place un raid dès la troisième course (discard)

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

Au moins une course devra être validée pour valider la compétition.

**9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**10. PRIX**

Des prix seront distribués en conformité au règlement sportif de la Ligue de Bretagne de Voile

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : le CNFC.

CENTRE NAUTIQUE FOUESNANT CORNOUAILLE

1 chemin de Kersentic – Cap Coz

29170 Fouesnant

Tel : 02 98 56 01 05

<http://www.cnfc.fr>

<mailto:contact@cnfc.fr>

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
(joindre si possible un extrait de carte)

